

*Initiatives ministérielles*

Dans le cas d'investissements importants, si plus de 20 p. 100 de l'actif de Magna doit être investi dans une nouvelle entreprise totalement différente, les détenteurs d'actions de classes A et B ont le droit de se prononcer sur une telle transaction, chaque catégorie votant séparément.

Enfin, toute modification des statuts de l'entreprise doit être approuvée par les détenteurs d'actions de classes A et B votant séparément.

La raison pour laquelle j'ai pris le temps de décrire en détail la constitution de cette entreprise, c'est que ce projet de loi ne traite que d'un seul aspect de la culture de la Société canadienne des postes. À moins que le régime d'actionariat ne s'inscrive dans la philosophie d'ensemble de la société, il n'y a absolument aucune protection pour les personnes qui achètent ces actions. Il n'y a absolument aucune obligation de rendre compte.

Cette idée, que de plus en plus d'entreprises font leur, est bonne mais elle ne peut produire de résultats que si l'on prend en considération tous les aspects de l'entreprise. Un député a dit ici plus tôt que lorsqu'on a affaire à une compagnie comme la Société canadienne des postes qui, au cours des cinq dernières années, s'est montrée si peu attentive aux besoins des communautés du pays tout entier, on ne peut que constater qu'elle a contribué davantage à éroder la confiance des citoyens qu'à la renforcer.

Nous savons tous que, pendant de nombreuses années, le service postal canadien était non seulement un service indispensable dans les petites communautés de notre pays, les localités rurales, mais aussi le symbole de la présence fédérale. C'était l'un des instruments à la disposition des pouvoirs publics pour galvaniser le pays et lui donner un élan commun.

Je me souviens qu'en 1980, particulièrement pendant le référendum, nous avons affirmé la présence fédérale au Québec en effectuant des travaux de réfection dans les bureaux de poste. Nous avons veillé à ce que le logo formé du mot Canada et du drapeau, qui est devenu le symbole du gouvernement national, soit mis en vedette pour rappeler à la population des collectivités les services qu'elle reçoit du gouvernement canadien.

Depuis quelques années, je remarque que la présence du gouvernement fédéral se fait très discrète, peu importe la province ou la collectivité où l'on se trouve. Nous avons commencé par faire disparaître le blason et voilà que nous allons éliminer le logo.

Dans ma circonscription, il y avait les deux succursales postales A et G qui permettaient de donner des services

non seulement aux petites entreprises, mais aussi aux personnes âgées. Ces succursales faisaient vraiment partie du tissu social de la collectivité, mais elles sont maintenant disparues.

À mon avis, les gestionnaires aux Postes ont oublié qu'un des principaux ingrédients de la réussite d'une société est un moral solide, c'est-à-dire un esprit positif. Je crois que les mesures qu'ils prennent depuis quelques années nuisent à cet esprit. Je comprends mal leur mode de gestion parce que le principe qui sous-tend l'intérêt des propriétaires, et selon lequel on remet entre les mains des employés une partie de l'entreprise, une partie de ses actions, vise justement à améliorer le rendement, à fournir de meilleurs services à des coûts plus concurrentiels et avec une efficacité plus grande.

• (1215)

Il me semble qu'ils s'y prennent de façon incohérente. Si ce projet de loi avait pour objet d'informer les employés actuellement en place dans les bureaux de poste qu'ils ne paieraient pas les actions de leurs poches mais que, comme dans le cas de Magna, 10 p. 100 des actions leur seraient distribuées à tous sur les bénéfices réalisés, il serait peut-être alors possible de changer totalement l'esprit qui règne à la Société canadienne des postes.

Quand les gens sont traités de façon équitable, la productivité manifestement augmente. Cela fait partie de la nature humaine. Sur ce plan, les services postaux ont vraiment manqué le coche.

J'appuie le point de vue comme quoi cette mesure législative ne fera rien pour améliorer les services postaux au Canada. Elle ne fera rien pour améliorer le climat de travail et remonter le moral des employés des bureaux de poste. Je le tiens de tous les niveaux de cette société, depuis la direction jusqu'au simple postier.

Je ne crois pas que ce soit là la bonne formule, et j'encourage le gouvernement à revoir ses plans. Il ne devrait pas prendre ce qui est fondamentalement un bon principe et lui donner une forme où il n'y a pas de responsabilité financière. Ces deux éléments ne sont pas liés comme ils le devraient.

Il devrait examiner ce qu'ont fait d'autres sociétés comme Magna qui ont très bien réussi et s'en sont très bien tirées durant cette récession. Son ratio bénéfices-actions est un des plus élevés. Ses profits atteignent des niveaux record et le président-directeur général, de cette société attribue la forte productivité et le bon moral qui règne parmi les employés au fait qu'il y a près de 17 000 actionnaires de Magna qui savent pertinemment que, à la fin de l'année, 10 p. 100 des profits avant impôt serviront